

**Mémoire conjoint présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
par
la Fédération régionale
de l'UPA de Lotbinière-Mégantic,
le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
et le Syndicat de l'UPA de la région de Thetford**



Audience publique

**Projet du parc éolien Des Moulins
à Thetford-Mines, Kinnear's Mills
et Saint-Jean-de-Brébeuf**

25 septembre 2009

1. Introduction

Monsieur le président
Monsieur le commissaire

À titre de président de la Fédération régionale de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, et aux noms de cette Fédération, du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et du Syndicat de l'UPA de la région de Thetford, je désire vous remercier de l'opportunité que vous nous offrez de vous présenter ce mémoire dans le cadre de cette audience publique sur le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf. Nous espérons que nos commentaires seront pris en compte dans le rapport de la Commission et permettront d'éclairer la décision gouvernementale qui s'en suivra.

Notre Fédération régionale de l'UPA est la composante de 9 syndicats de base et de 5 syndicats spécialisés. Au 31 juillet 2009, on dénombre, sur le territoire de notre Fédération régionale, 1804 fermes et 2622 productrices et producteurs agricoles. Sur le plan territorial, La Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic englobe la MRC de Lotbinière et une partie des MRC de Bécancour, des Appalaches et l'Érable. Le SPFRQ pour sa part compte 4950 propriétaires sur le même territoire.

Le projet d'aménagement éolien du Parc Des Moulins concerne une partie du territoire du syndicat de base de l'UPA de la Région de Thetford. En 2007, on retrouvait sur le territoire des municipalités visées par ce projet, quelques 145 exploitations agricoles. Les principales productions sont laitières, bovines et ovines. Près de 59 % du territoire visé est en culture dont 28% en acéricole. Au niveau forestier, ce milieu regroupe plus de 600 propriétaires.

2. La politique énergétique du gouvernement du Québec

D'entrée en matière, précisons que nos organisations souscrivent aux orientations 2006-2016 de la politique énergétique du Québec qui définit les buts à atteindre ainsi que les actions à entreprendre sur le plan énergétique dont les objectifs visent notamment à :

- renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie du Québec ;
- utiliser davantage l'énergie comme levier économique ;
- accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales
- consommer l'énergie plus efficacement ;

..3/

En matière d'énergie éolienne, cette politique prévoit qu'en 2015 la filière éolienne avec son total de 4000 MW de puissance installée devrait représenter environ 10 pour cent de l'ensemble de la demande de pointe en électricité. À plus long terme, d'autres appels d'offres suivront à raison de 100 MW d'énergie éolienne pour chaque 1000 MW d'énergie hydroélectrique supplémentaire développée par Hydro-Québec.

Lors de son lancement, cette politique énergétique du Québec a été bien accueillie. Elle présente de nouvelles opportunités d'investissements, tels que les nouveaux appels d'offres dans le secteur éolien, les projets hydroélectriques et, dans une moindre mesure, les petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins. Elle présente aussi une possibilité de diversification du tissu industriel québécois, ici nous pensons plus particulièrement aux compagnies forestières qui verront un débouché pour les matières ligneuses pour la production d'éthanol, de même qu'aux municipalités avec les déchets urbains.

Le coût de l'énergie est un sujet d'actualité et une source de préoccupation constante qui affecte la rentabilité des entreprises agricoles. Conséquemment, l'UPA reconnaît l'importance de promouvoir la production d'énergie propre et renouvelable pour renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie du Québec.

3. Mise en situation

3Ci Inc. prévoit aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 156 MW déployés par 78 éoliennes de 2 MW chacune sur des terres privées. Outre la construction des éoliennes, le projet nécessiterait la réfection et la construction de chemins d'accès, la mise en place de lignes électriques souterraines et aériennes de 34,5 kV et la construction d'un bâtiment de service et d'un poste élévateur relié au réseau d'Hydro-Québec par une ligne électrique aérienne haute tension. Ce projet constitue un investissement colossal pour les communautés locales concernées.

Suivant le lancement du second bloc d'énergie éolienne de l'appel d'offre A/O 2005-03 émis le 31 octobre 2005 pour 2000 MW d'énergie éolienne produite au Québec, nous avons assisté à du démarchage de diverses compagnies intéressées par le potentiel éolien sur le territoire de notre Fédération. Le 8 décembre 2005 et le 10 octobre 2006, nous assistions aux colloques éoliens tenus à Rimouski, histoire de se faire une tête et de voir venir le vent. Durant cette période et en parallèle, nous discutons avec le milieu municipal et la compagnie Éoélectric pour le projet connu aujourd'hui sous le nom de « Éolienne de l'Érable ».

..4/

Lors du précédent appel d'offre, soit au cours de l'été 2005, des représentants de l'UPA et d'Hydro-Québec ont élaboré un cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier. Ce dernier sert de base depuis dans les relations entre les promoteurs de projets éoliens et les représentants des producteurs agricoles et forestiers.

C'est donc sur cette base que les propriétaires agricoles et forestiers de notre région furent interpellés. Comme il s'agit d'une nouvelle industrie au Québec, ayant peu de référence et se sentant un peu laissé à eux-mêmes, constatant que les offres des différentes compagnies étaient difficilement comparables et analysables, ces derniers ont demandé l'intervention du syndicat de la région de Thetford.

4. Entente 3Ci/ Fédération de l'UPA Lotbinière-Mégantic/Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

L'intervention de notre Fédération régionale et du SPFRQ pour la demande du Parc des Moulins débuta le 19 octobre 2006. Lors d'une réunion tenue à cette date à Kinnear's Mills, à la demande des propriétaires agricoles et forestiers et des syndicats de base de l'UPA de la Région de Thetford et du Lac-William concernés par le projet, la Fédération régionale de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et le SPFRQ ont été mandatés pour mener une négociation collective avec le promoteur pour notamment s'assurer d'un taux de redevance uniforme et équitable pour les propriétaires visés par le projet. Notre mandat consistait donc à nous garantir que la répartition de la richesse découlant de l'exploitation du projet soit le plus équitable possible et permette aux propriétaires qui auront signé un contrat d'octroi d'option et/ou un acte de propriété superficielle d'obtenir des compensations plus avantageuses, sans nuire à la rentabilité financière et à la compétitivité de ces projets éoliens. Rappelons que 3Ci était en compétition avec 65 autres soumissionnaires pour cet appel d'offre de 2000MW.

Notons au passage, qu'au tout début, nous avons tenté, en vain de travailler conjointement avec le milieu municipal et le promoteur du projet. Il n'a malheureusement pas été possible de s'entendre avec le milieu municipal pour amorcer les discussions.

Suivant ce mandat fort des propriétaires agricoles et forestiers plusieurs réunions de travail avec le promoteur du projet ont eu lieu. L'amorce des discussions a été plutôt difficile, mais après quelques rencontres, le climat de travail s'est amélioré et la confiance et compréhension mutuelle entre les parties se sont installées.

En cours de négociations, les propriétaires et les syndicats de base visés ont été consultés. Puis une entente a été conclue le 23 avril 2007.

De notre avis et de celui du service juridique de l'UPA, cette entente assure que l'intérêt juridique et économique des productrices et producteurs agricoles et forestiers est bien couvert. Selon nos informations, cette dernière est, pour la communauté agricole et forestière, l'une des plus intéressantes au Québec.

Somme toute, nous considérons que nous avons eu une excellente collaboration avec les dirigeants de 3Ci et nos relations sont toujours excellentes depuis.

L'entente conclue bonifie plusieurs dispositions importantes du cadre de référence de novembre 2005 UPA/Hydro-Québec et porte notamment sur les compensations et redevances annuelles individuelles et collectives ainsi que sur les mesures de mitigation. Les modalités applicables sont incluses aux documents types que sont :

- Le contrat d'octroi d'option (irrévocable pour la durée du contrat)
- La convention de bail, de propriété superficielle et de servitude
- La convention de servitude
- Une annexe de conditions spéciales

À noter que cette entente UPA/SPFRQ/3Ci n'oblige aucunement le propriétaire à signer tout document proposé par la compagnie 3Ci. Cette décision finale revient toujours au propriétaire concerné.

L'entente a pour seul but d'assurer une compensation et des redevances équitables ainsi qu'une protection adéquate aux personnes concernées.

Mentionnons que cette entente ne traite pas de l'emplacement des éoliennes ni des limites du parc. Cela a plutôt fait l'objet de discussions au cas par cas entre le promoteur et les propriétaires en fonction de considérations spécifiques telles que la qualité des vents, l'accès aux sites et la capacité d'interconnexion. Elle n'affecte pas non plus le pouvoir d'intervention de l'UPA (Syndicats et Fédération) devant la CPTAQ eu égard aux représentations qui ont pour objet l'optimisation du projet éolien au moyen d'une relocalisation d'une ou plusieurs éoliennes, routes d'accès, etc pour des motifs de protection du territoire agricole.

Dans les semaines qui suivirent la signature du protocole d'entente, les présidents de la Fédération et du SPFRQ ont informé par écrit les propriétaires agricoles et forestiers qu'un représentant de la compagnie 3Ci communiquerait avec eux. Nous leur suggérions d'accepter leur invitation et d'analyser la proposition qui leur serait faite.

Conclusion

Pour la Fédération régionale de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, le Syndicat de l'UPA de la région de Thetford et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, le projet de 3Ci en est un solide qui respecte la politique énergétique du Québec et représente un investissement majeur pour la région.

Pour les producteurs agricoles et forestiers il s'agit là de l'exploitation de la forme d'énergie la plus avantageuse pour eux.

Au fil des ans et plus souvent qu'autrement, l'exploitation et le transport d'énergie (ligne électrique, gazoduc, oléoduc) se sont avérés un fardeau et une contrainte pour la pratique de l'agriculture (pylône, servitude). Bien que les projets desservent principalement le milieu urbain et sont plus concentrés en milieu rural, en bon citoyen corporatif, les propriétaires agricoles et forestiers ont permis via des ententes, de gré à gré, plutôt que par expropriation, du moins jusqu'à aujourd'hui, la construction des dites infrastructures moyennant le versement d'une compensation unique pour compenser les dommages subis. L'héritage qui s'ensuit est souvent hypothéqué d'inconvénient pour les générations futures.

De sorte qu'à la longue on a l'impression que les citoyens, les collectivités et l'État considèrent comme acquis tout projet d'intérêt général (ligne de transport d'énergie, puits municipaux, agrandissement de périmètre urbain, sentier de VHR, piste cyclable) qui empruntent les terres agricoles. Le milieu agricole se retrouve alors seul avec sa solitude...

Il ne faut pas s'étonner dès lors que l'on soit plutôt favorable à l'implantation des parcs éoliens puisqu'au-delà des indemnisations pour les pertes d'usages, les propriétaires producteurs agricoles et forestiers sont associés aux partages des retombées, d'autant plus que les équipements doivent être localisés en dehors des massifs d'érable et des terres à bon potentiel agricole.

Certes habiter la campagne c'est merveilleux, il y a de grand espace, l'odeur agréable du foin coupé, l'air est pur, ça inspire à la détente. Mais la campagne c'est aussi un milieu voué à l'exploitation des ressources dont le vent fait partie au même titre que les terres en culture et la matière ligneuse en foresterie. Il y a moyen de concilier les usages dans le respect des réalités de chacun tout en ne perdant jamais de vue que le milieu rural c'est le gagne pain de plusieurs avant d'être un environnement bucolique.

En terminant nous réaffirmons que nous reconnaissons l'importance économique de l'industrie éolienne pour le Québec et ses avantages d'un point de vue de développement durable.

...7/

-7-

Par ailleurs, à la lumière des problématiques soulevées en matière de cohabitation, nous serons en mesure de mieux apprécier les efforts du promoteur pour optimiser la localisation des éoliennes et des équipements via la demande qui sera faite auprès de la CPTAQ. A l'analyse de ce document qui sera déposé ultérieurement, nous ferons connaître notre position à ce chapitre en considérant l'attention apportée par le promoteur pour respecter les critères de localisation des éoliennes contenus au cadre de référence d'Hydro-Québec relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier, les dispositions des règlements d'urbanisme des municipalités et les territoires sensibles d'un point de vue environnementale comme les milieux humides et les aires de protection d'espèces fauniques et floristiques menacées.

Merci

Maurice Vigneault, président
Fédération régionale de l'UPA de Lotbinière-Mégantic

Martin J. Côté, président
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Benoit Dumas, président
Syndicat de l'UPA Région de Thetford